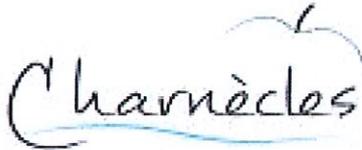


DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 06/07/2023
Délibération N°2023-032

Nombre d'élus: 15	Présents : 12	L'an deux mil vingt trois, le 6 juillet à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
Absent(s) : 2	Procuration(s) : 1	
Date de convocation : 30/06/2023		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Xavier PEDRAZZOLI, Maryse BOUCLET, Sophie BOURDIS-GOUYON, Yvette COLLIAT, Luc PASCAL, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Cédric POMMIER a donné pouvoir à Bertrand RICHARD;

Absents :

Gilles, LANÇON, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Yvette COLLIAT.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 09 juin 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 13 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

SUPPRESSION D'UN POINT DE L'ORDRE DU JOUR :

Madame Nadine REUX, maire, propose la suppression du point portant sur la révision du tarif des droits de place, le travail sur ce dossier n'étant pas terminé.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité cette proposition.

DÉLIBÉRATION 2023 -032 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES ELUS AVEC RAPPEL DES INDEMNITES

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-2, 2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 et relatif à l'augmentation de 1,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 ;

VU les délibérations n°13/2020 et 14/2020 du conseil municipal de Charnècles du 23 mai 2020 ;

VU le procès-verbal du 22/7/2021 relatif à l'élection de M. Gilles LANÇON (3^{ème} adjoint) et Mme Séverine FAISST (4^{ème} adjointe) ;

VU la démission de Madame Colette KUBIAK du conseil municipal en date du 11/06/2021 ;

VU l'arrêté de retrait de délégation de Monsieur Pascal PRALY, n°2021-070 en date du 16/06/2021 ;

VU la démission de M. Gilles LANÇON de ses fonctions d'adjoint en date du 24/04/2023 ;

VU l'arrêt 2023-62 du 19/06/2023 relatif à la désignation d'une nouvelle conseillère déléguée en la personne de Marie-Laure CHIFFE ;

VU la demande des services du service de gestion comptable de Voiron ;

CONSIDERANT les modifications relatives aux sièges des élus et à leurs délégations respectives ;

Madame le maire **INFORME** l'assemblée qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des élus en raison des différentes évolutions qui ont vu le jour depuis les dernières élections municipales.

Elle **PROPOSE** à l'assemblée d'acter le tableau ci-après qui reprend l'ensemble des élus ayant délégation :

A - MAIRE

Nom du bénéficiaire	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique (830)*	Montant du traitement en euros brut	Situation antérieure au 1er juillet 2023
REUX Nadine	38,50 %	1 573,08 €	1 549,83 €

B – ADJOINTS AVEC DELEGATION

Nom du bénéficiaire	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique (830)*	Montant du traitement en euros brut	Situation antérieure au 1er juillet 2023
RICHARD Bertrand	17,30 %	706,86 €	696,41 €
ROBIN Marie-Christine	12,30 %	502,57 €	495,14 €
FAISST Sévérine	12,30 %		

C – CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Nom du bénéficiaire	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique (830)*	Montant du traitement en euros brut	Situation antérieure au 1er juillet 2023
CHIFFE Marie-Laure	12,30 %	502,57 €	495,14 €
LABBÉ Christine	7,60 %	310,53 €	305,94 €
PEDRAZZOLI Xavier	7,60 %		
POMMIER Cédric	7,60 %		

*La valeur du point d'indice est portée à 4,92 € depuis le 1er juillet 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «0 voix pour » ; « 13 voix contre » et « 0 abstention », à l'unanimité,

PREND ACTE de cette mise à jour.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 13/07/2023

Le Maire,
Nadine REUX

LR

